

PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES AUX ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES, DES ETUDIANTS ET DES DOCTORANTS AUX BUREAUX DES INSTITUTS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté rectoral n°2020-05 du 26 mars 2020 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS), de l'Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement (SVSAE) et de l'Institut des Sciences (IdS) ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-282 portant organisation des élections des représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, administratifs et techniques, des étudiants et des doctorants aux bureaux des Instituts de l'UCA;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2024-287 portant publication des listes électorales pour les élections des représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, administratifs et techniques, des étudiants et des doctorants aux bureaux des Instituts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1:

Sont déclarées recevables pour les élections au <u>Bureau de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales</u> les candidatures suivantes :

1.1 : Collège des représentants des enseignants et enseignants-chercheurs :

- Mme Géraldine RIX-LIEVRE
- ➤ M. Nicolas VIOLLE
- M. Vincent MARTIN
- ➤ M. Cyril TRIOLAIRE
- ➤ M. Elie GUERAUT
- Mme Nathalie YOUNES
- ➤ Mme Fanny PLATELLE
- M. Sébastien GANDON
- Mme Hélène MAINET

1.2 Collège des représentants des BIATSS :

- ➤ Mme Sophie SIMONINI
- Mme Isabelle AFONSO

1.3 Collège des représentants des étudiants :

- ➤ M. Aymeric TISSIER
- Mme Maëlys ROBERT
- M. Markus DURAN

1.4 Collège des représentants des doctorants

M. Paolo DIAS FERNANDES

Article 2:

Sont déclarées recevables pour les élections au <u>Bureau de l'Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie,</u> **Environnement** les candidatures suivantes :

2.1 : Collège des représentants des étudiants

➤ M. Yann CLARISSE

Article 3:

Sont déclarées recevables pour les élections au <u>Bureau de l'Institut des Sciences</u> les candidatures suivantes :

3.1 : Collège des représentants des doctorants

Pas de candidat

Article 4:

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, ainsi qu'à l'adresse suivante https://www.uca.fr/elections/ et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

Le 3 juin 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.